



## *Installation du Comité régional d'orientation des conditions de travail (CROCT)*

### *Présentation du Plan régional de santé au travail (PRST3) 2016-2020*

*Préfecture de la région Centre Val de Loire  
Le 4 juillet 2017  
Salle Anne de Beaujeu*

*Sous la présidence de M Nacer Meddah, Préfet de la région Centre-Val de Loire  
Avec la participation de M Yves Struillou, Directeur général du travail*

### *Dossier de presse*

#### **DIRECCTE Centre-Val de Loire**

**Contact presse:** Pierre DUSSIN

**Tel:** 02 38 77 68 34

**Mèl:** pierre.dussin@direccte.gouv.fr

Le CROCT est mis en place en application du Décret du 22 décembre 2016 qui prévoit l'organisation, les missions, la composition et le fonctionnement du conseil d'orientation des conditions de travail et des comités régionaux. Il se substitue au Comité Régional de Prévention des Risques Professionnels (CRPRP).

Ce texte est issu :

- des conclusions de la commission de suivi de l'accord national interprofessionnel du 13 septembre 2000 sur la santé au travail et la prévention des risques signées à l'unanimité par la CGPME, le MEDEF et l'UPA, la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC, la CGT et la CGT-FO
- de l'article 26 de la loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi codifié L 4641-1 ; L 4641-2

Il renforce le rôle de ces instances tant au niveau national que régional dans l'élaboration des orientations en matière de santé, de sécurité au travail et d'amélioration des conditions de travail.

## **I) Qu'est-ce que le CROCT:**

### **La composition :**

Cette instance comporte 4 collèges, dont la composition est la suivante :

#### **1er collège : Représentants des administrations régionales de l'Etat**

- Monsieur le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire, ou son représentant, ainsi que trois autres membres de son service :
- Madame la Directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire, ou son représentant ;
- Monsieur le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Centre-Val de Loire, ou son représentant ;

#### **2e collège : Représentants des partenaires sociaux**

Au titre de représentants de la Confédération Générale du Travail (CGT) :

Titulaires : En attente de désignation

Au titre de représentants de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) :

Titulaires : Madame Sylvie HEBRARD

Monsieur François BIDET

Suppléants : Monsieur Hilaire ONFRAY

En attente de désignation

Au titre de représentants de la Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière (CGT-FO):

Titulaires : Monsieur Frédéric DELAPLACE  
Monsieur Jérôme LEFORT  
Suppléants : Monsieur Jean-François DUCLOS  
Monsieur Thierry DUVNJAK

Au titre de représentants de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) :

Titulaire : Monsieur Jean-Marie LEBROC  
Suppléant : Monsieur Pascal THOMAS

Au titre de représentants de la Confédération Française d'Encadrement-Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) :

Titulaire : Docteur Dominique PRECAUSTA  
Suppléant : En attente de désignation

Au titre de représentants du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) :

Titulaires : Monsieur Marc DUFOND  
Madame Jacqueline PIERNE  
Monsieur Antoine BORIE  
Monsieur Emmanuel VENTEJOU  
Suppléants : Monsieur Yvan RICOURT  
Madame Valérie DUNAS-FAJOUX  
Monsieur Jean-Marc OUDIANE  
Monsieur Alain ROBICHON

Au titre de représentants de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaires : Monsieur Laurent BODIN  
Monsieur Jean-Louis CORBEAU  
Suppléants : Monsieur Pierre MAINO  
Monsieur Patrice DUCEAU

Au titre de représentants de l'Union des entreprises de proximité (U2P) :

Titulaire : Madame Maryse MONTIGNY  
Suppléant : Monsieur Yves TOMASI

Au titre de représentants conjoints de la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA) et de la coopération et du crédit agricole (CNMCCA) :

Titulaire : Madame Cendrine CHERON

Suppléant : Monsieur Christophe VAURS

### **3e collègue : Représentants des organismes régionaux de sécurité sociale, d'expertise et de prévention**

- Madame le Directeur régional de la Caisse régionale d'assurance retraite et de la santé au travail du Centre-Val de Loire, ou son représentant ;
- Madame la Directrice de l'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail Centre-Val de Loire, ou son représentant ;
- Monsieur le Directeur délégué de l'Association régionale des caisses de mutualité sociale agricole du Centre-Val de Loire, ou son représentant ;
- Monsieur le Chef d'agence Centre-Val de Loire de l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics, ou son représentant ;

### **4e collègue : Personnalités qualifiées**

Au titre des personnes physiques :

- Madame le Docteur Camille PIATTE, Médecin du travail et Présidente de l'Institut de Médecine du Travail du Val de Loire (IMTVL) ;
- Madame le Docteur Sandrine ROUSSEAU, Médecin du travail et Présidente de la Société de Médecine du Travail du Val de Loire (SMTVL) ;
- Monsieur Marcel HARTMANN, Directeur de l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA) ;
- Madame Christine TELLIER, Directrice générale de l'Association pour l'écoute et l'accueil en addictologie et toxicomanies (APLEAT) ;
- Monsieur Benoît COLIN, Délégué régional de l'UDES Centre-Val de Loire ;
- Madame Solange GRUWE, représentant le syndicat Force ouvrière Centre-Val de Loire ;
- Madame Frédérique BARNIER, Maître de conférences en sociologie à l'IUT de Bourges ;
- En attente de désignation
- Au titre des personnes morales :
- Madame le Docteur Elisabeth MARCOTULLIO, Directrice de l'Institut national de médecine agricole du Centre-Val de Loire (INMA) ;
- Monsieur Bernard ROBERT, Directeur de l'Association prévention et santé au travail du Centre-Val de Loire (APST) ;

## **Les Missions :**

Placé sous la présidence du Préfet de région, le CROCT participe à l'élaboration et au suivi des politiques publiques régionales en matière de santé, de sécurité au travail et de conditions de travail ainsi qu'à la coordination des acteurs intervenant dans cette matière au niveau régional.

Son rôle est donc non seulement de participer à la déclinaison des orientations nationales mais également d'articuler le plan régional santé travail (PRST) avec les différents plans régionaux (Plan régional santé environnement, plan santé publique, plan écophyto).

Par ailleurs, cette instance stratégique se dote d'une instance opérationnelle, le groupe permanent régional d'orientation des conditions de travail dont le rôle sera de :

- Rendre un avis sur toute question de nature stratégique dans le domaine de la santé au travail, des conditions de travail et des risques professionnels dont il se saisit ;
- Formuler les orientations du plan régional santé au travail et participe au suivi de sa mise en œuvre ;
- Participer à l'élaboration du diagnostic territorial portant sur la santé au travail, les conditions de travail et la prévention des risques professionnels ;
- Favoriser la coordination des orientations et des positions prises adoptées dans les principales instances paritaires régionale dans le champ de la santé au travail, en cohérence avec les orientations du groupe permanent d'orientation mentionné à l'article R. 4641-7 ;

Il adressera au groupe permanent d'orientation un bilan annuel de son activité.

Il rend un avis, qu'il remet au comité régional d'orientation des conditions de travail :

- Sur le contenu des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des services de santé au travail prévus à l'article L. 4622-10 ;
- Sur la politique régionale d'agrément prévue à l'article D. 4622-53.

## **Le fonctionnement :**

Le comité régional se réunit au moins une fois par an en séance plénière et / ou à l'initiative de son président ou à la demande d'une moitié, au moins, des représentants du collège des partenaires sociaux.

Seuls le président et les membres des collèges des administrations de l'Etat, des partenaires sociaux et des organismes de sécurité sociale, d'expertise et de prévention ont voix délibérative.

Le compte rendu de chaque réunion, établi par les services de la Direccte, reprend l'expression de tous les membres du comité. Il est diffusé aux membres du comité.

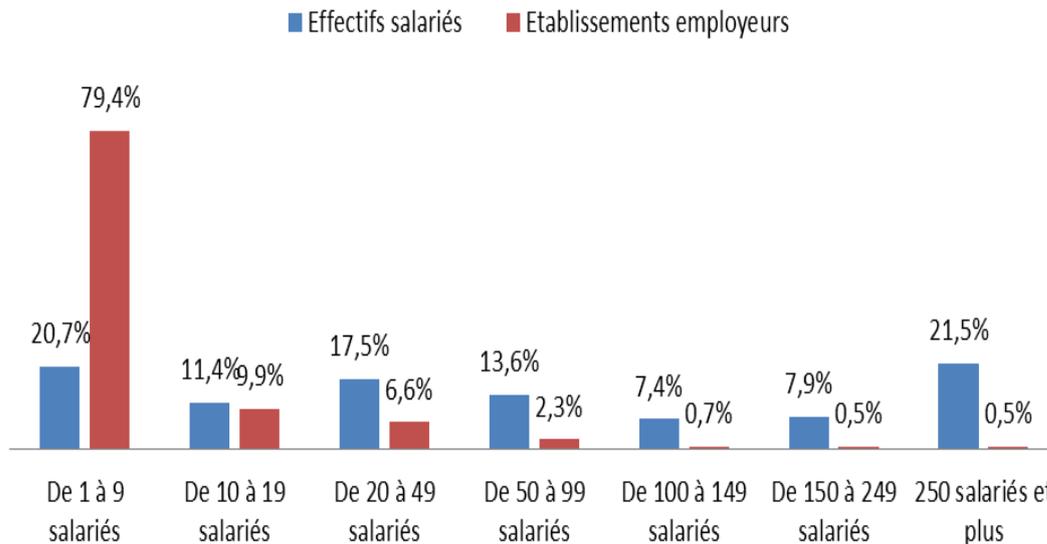
Les enjeux de ce fonctionnement novateur visent à associer de manière plus importante les partenaires sociaux dans la construction et la mise en œuvre des mesures envisagées pour assurer la protection des personnes dans le cadre de leur travail.

## II) le diagnostic santé et sécurité :

### La région Centre-Val de Loire : structure socio-économique et santé au travail

La région Centre-Val de Loire compte 673 000 salariés dans 63 000 établissements. 79,4 % de ces derniers ont moins de 10 salariés (particulièrement dans l'agriculture, les activités de loisir, l'hôtellerie-restauration et le commerce) et concentrent 20,7% des salariés.

*Répartition des salariés et des établissements employeurs par taille en région Centre-Val de Loire*



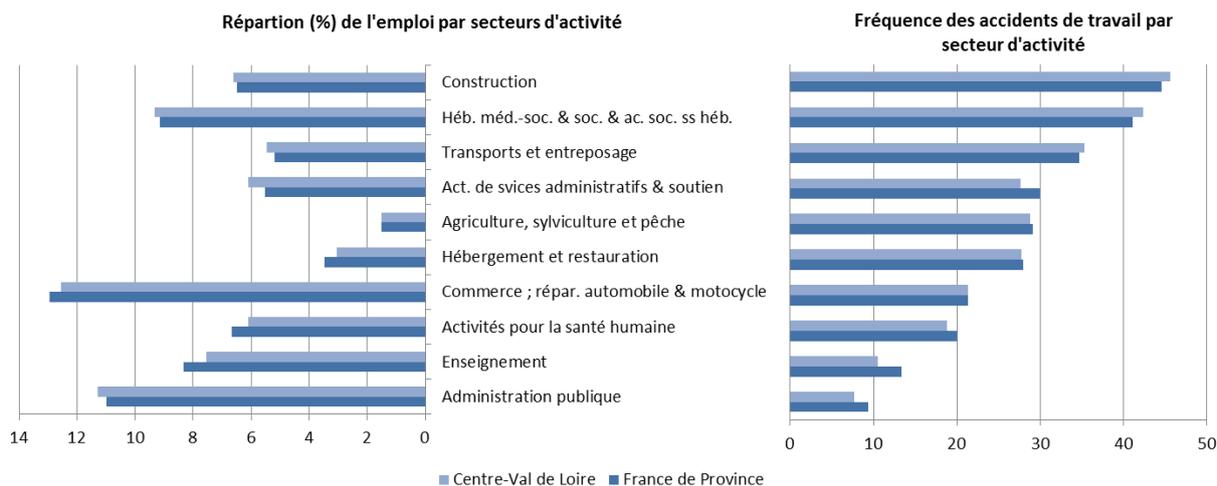
Source : Insee – Clap 2013

La région se caractérise par une surreprésentation des secteurs traditionnels de l'industrie (métallurgique, chimique, pharmaceutique, ...) et de l'agriculture. Le taux de recours à l'intérim y est également très élevé (4,3 intérimaires 100 salariés contre 3 au niveau national), particulièrement dans le transport entreposage et la construction.

### Les accidents du travail et maladies professionnelles

26 319 accidents du travail avec arrêt<sup>1</sup> ont été déclarés en région Centre-Val de Loire en 2015. Le risque d'accident du travail est plus élevé en région qu'au niveau national en raison des caractéristiques de son tissu économique. Les hommes, les salariés ayant peu d'ancienneté, les ouvriers et les salariés des petites et moyennes entreprises sont plus exposés au risque d'accident du travail. Ces accidents sont particulièrement présents dans certains secteurs d'activité :

<sup>1</sup> 24 450 accidents du travail du régime général et 1 869 du régime agricole.



Note de lecture : en 2012, 6,6 % des salariés en Centre-Val de Loire travaillent dans le secteur de la construction, contre 6,5 % des salariés de la France de province. Dans ce même secteur, les salariés de la région ont subi 45,6 accidents du travail par million d'heures rémunérées (taux de fréquence), contre 44,6 pour les salariés de la France de province.  
 Champ : population salariée.  
 Sources : Insee, DADS 2012 (calculs DARES) ; Cnam TS ; MSA 2012

1 787 maladies professionnelles ont été reconnues en 2015<sup>2</sup> en région Centre-Val de Loire dont 93 % sont des troubles musculo squelettiques. Au cours des quatre dernières années, sur les 256 cancers d'origine professionnels, 210 sont liés à l'amiante et 21 aux poussières de bois.

### Les expositions aux risques professionnels

**Le secteur de la construction** représente, à lui seul, 17 % des accidents du travail alors qu'il concentre 7 % des salariés de la région. Un accident sur 5 est une chute de hauteur. Dans ce secteur, les salariés sont particulièrement exposés à des risques pour la colonne vertébrale et les articulations, au bruit, à la manutention manuelle de charge et aux risques liés à la conduite d'engins de chantier. L'amiante, la poussière bois, la silice cristalline et les solvants représentent une part importante des substances chimiques utilisées dans cette activité qui engendrent des effets néfastes sur la santé.

**Les secteurs de la santé et de l'action sociale** représentent 12 % des AT de la région pour 14 % des salariés. Ces professionnels sont exposés à la fois à des contraintes physiques (essentiellement posturales et articulaires), biologiques, chimiques et organisationnelles. Parmi ces dernières, les plus prégnantes sont liées aux erreurs dans le travail pouvant entraîner des conséquences graves sur la qualité du service ou être dangereuses pour la sécurité. Le contact tendu avec le public, en lien avec l'activité propre à ce secteur, représente également une forte contrainte.

**Les 3 % de salariés de la métallurgie** de la région sont particulièrement exposés aux contraintes posturales et articulaires, bruits, organisationnelles et chimiques (dont une part importante aux fumées de soudage, huiles, lubrifiants et solvants).

**Dans l'agriculture**, les principales contraintes sont posturales et articulaires, liées aux nuisances thermiques et à la conduite. Un tiers des salariés sont exposés aux risques chimiques (dont les phytosanitaires, les carburants et les gaz d'échappement) et aux risques biologiques (par exemple la maladie Lyme, toxoplasmose).

*Synthèse du Diagnostic PRST3 co-constitue par l'APST Centre-Val de Loire (ACACIA) et le SESE de la Direccte Centre-Val de Loire disponible sur le site internet : <http://centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr/>*

<sup>2</sup> Sur les 1 787 maladies professionnelles reconnues, 76 concernent les salariés du régime agricole.

### **III) Des actions opérationnelles pour améliorer la santé au travail et les conditions de travail : Le PRST3**

Le PRST 3 décline de manière opérationnelle les actions du Plan Santé au Travail 3 en s'appuyant sur un diagnostic territorial. Il définit la politique de promotion de la santé et du bien-être des travailleurs partagée par les préventeurs et les partenaires sociaux de la région Centre Val de Loire.

Ce plan donne la priorité à l'action de prévention pour supprimer les risques ou les maîtriser et s'articule autour de deux axes stratégiques :

- Donner la priorité à la prévention des risques professionnels et développer la culture de prévention
- Améliorer la qualité de vie au travail, levier de santé, de maintien en emploi des travailleurs et de performance économique et sociale de l'entreprise

Par ailleurs, le PRST 3 vise à développer des démarches d'appui et d'accompagnement avec une priorité aux TPE, en travaillant avec les branches professionnelles et les métiers.

L'animation et le pilotage du PRST 3 sont assurés par la Direccte.

#### **Améliorer les conditions de travail dans les TPE**

Les TPE présentent des caractéristiques particulières du point de vue de la prévention : très nombreuses (8 entreprises sur 10, employant un salarié sur 5), centrées sur un métier ou un savoir-faire, elles ne bénéficient que de ressources limitées en termes de compétences spécialisées, de moyens financiers, d'accès à l'information, de disponibilité en temps du chef d'entreprise cumulant les fonctions commerciales, techniques, financières et disposent peu de représentants du personnel. Cela est un des facteurs explicatifs du fait qu'1 entreprise sur 3 n'ait pas élaboré de document unique d'évaluation des risques professionnels, et qu'1 sur 3 des DUER existants présente des lacunes importantes, au moins un des risques caractéristiques du métier étant absent.

Construire des actions de prévention adaptées suppose de travailler dans une logique de métier, notamment avec les branches professionnelles. Un des objectifs du PRST3 est de structurer un réseau d'acteurs relais en appui aux entreprises qui expriment le besoin d'outils mais surtout d'accompagnement dans la démarche.

#### **Agir en prévention primaire sur les risques prioritaires**

- Le risque chimique

De 2011 à 2015), le nombre de cancers d'origine professionnelle reconnus comme maladie professionnelle et indemnisés s'élève à 256 en région Centre-Val de Loire en 2015, dont 210 liés à l'amiante ( Les produits incriminés les plus importants sont ensuite les poussières de bois , le benzène, les amines aromatiques .

Les expositions aux vapeurs et substances concernent de très vastes secteurs professionnels et de très nombreux travailleurs.

L'objectif du plan concernant les risques chimiques et cancérogènes est d'accompagner les démarches des entreprises d'évaluation des risques pour substituer les produits les plus dangereux, ou à défaut garantir l'effectivité et l'efficacité des dispositifs de protection collective.

- Les chutes de hauteurs et l'amiante

En 2015, les chutes de plain-pied représentent 12,3 % des accidents sur les lieux de travail et les chutes de hauteur 7,8 % (soit la 3ème cause d'AT).

Par des actions en direction de tous les acteurs de la construction (maitres d'ouvrage, donneurs d'ordre, entreprises) visant à la conception et la réalisation de chantiers en sécurité, l'objectif est de réduire le nombre et la gravité des accidents du travail et des expositions à l'amiante.

- L'usure professionnelle liée aux facteurs des TMS et des RPS

Les TMS, affections plurifactorielles représentent 93 % des maladies professionnelles reconnues dans la région (régime général 2015). Elles constituent une cause de souffrance, d'absentéisme et parfois d'éviction de l'emploi.

L'objectif est d'inciter et d'accompagner les entreprises dans la mise en œuvre d'une démarche de prévention des TMS, en recherchant collectivement, avec les entreprises et les salariés, des pistes d'amélioration des postes de travail réputés difficilement aménageables et en les diffusant à l'ensemble de la profession.

Les attentes relatives aux risques psychosociaux (RPS) restent fortes et imposent de poursuivre et d'amplifier des actions de prévention. Les déterminants sont à rechercher dans les conditions d'emploi, dans les facteurs liés à l'organisation du travail et aux relations de travail.

L'objectif est de promouvoir une offre locale commune de services en matière de RPS, permettant une meilleure orientation des travailleurs et des employeurs, par l'information, la formation des acteurs, la proposition d'intervention de consultants spécialisés pour aider les directions et les représentants du personnel à élaborer des pistes de solutions.

### **Améliorer la vie au travail, levier de santé, de maintien en emploi et de performance**

- La démarche de la qualité de vie au travail (QVT) conçue comme une démarche stratégique reposant sur le dialogue social et intégrant nécessairement un volet « qualité du travail » est une opportunité pour que le travail soit facteur de santé et de performance.

Par des actions expérimentales dans différents secteurs d'activité, l'objectif du PRST est d'accompagner les acteurs de l'entreprise pour conduire les transformations des organisations notamment en outillant et en formant simultanément les représentants du personnel au CHSCT, les managers et les chefs de projet.

- Maintien en emploi

La désinsertion professionnelle liée à des problèmes de santé peut avoir des causes multiples : usure professionnelle due à une exposition à des facteurs de risques professionnels, vieillissement, maladies professionnelles ou non, handicap, accidents du travail. Les conséquences en sont graves puisque les salariés déclarés inaptés sont surreprésentés parmi les chômeurs de longue durée.

L'enjeu majeur du PRST en matière de maintien dans l'emploi est de développer la coordination et le partenariat des acteurs régionaux afin d'offrir aux salariés un accompagnement individuel renforcé voire même un parcours sécurisé.

# Fiches actions

(version non stabilisée)

PRST 3 : Titre des fiches actions			
Thème	n° Action PRST3	Titre	Pilote
TPE : actions coordonnées par la DIRECCTE contact : <a href="mailto:nadia.rolshausen@direccte.gouv.fr">nadia.rolshausen@direccte.gouv.fr</a>			
TPE	1	Accompagner l'Evaluation des risques dans les Très Petites Entreprises par un travail partenarial avec les branches TPE	DIRECCTE
	2	Intégrer la santé sécurité au travail lors de la formation initiale des apprentis et des élèves	SISTEL
	3	Intégrer la santé et la sécurité au travail et le management du travail dans les formations d'enseignement supérieur	Carsat
	4	Accompagner l'installation des Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles et plus particulièrement en matière de santé au travail	DIRECCTE
	5	Développer la présence de salariés compétents en santé sécurité au travail nommés référents Santé Sécurité Travail en entreprise	APST37
	6	Développer l'accès des Très Petites Entreprises à l'information en santé sécurité au Travail en expérimentant la mise en communs de moyens	DIRECCTE
TMS : actions coordonnées par la Carsat contact : <a href="mailto:sandrine.auffinger@carsat-centre.fr">sandrine.auffinger@carsat-centre.fr</a>			
TMS	1	Connaitre les acteurs régionaux et les ressources disponibles pour bien se coordonner	Carsat
	2	Prévenir les Troubles musculo-squelettiques par secteurs d'activité ou métiers	Carsat
CMR : actions coordonnées par la DIRECCTE contact : <a href="mailto:elodie.devin@direccte.gouv.fr">elodie.devin@direccte.gouv.fr</a>			
CMR	1	Renforcer l'effectivité et l'efficacité des dispositions en matière d'aération et d'assainissement des lieux de travail en accompagnant les entreprises	DIRECCTE
	2	Renforcer l'effectivité et l'efficacité des dispositions en matière d'aération et d'assainissement par la formation de l'inspection du travail	DIRECCTE
	3	Renforcer la connaissance des acteurs de prévention sur les nanomatériaux	SISTEL - DIRECCTE
	4	Soutenir et accompagner la substitution des Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques	Carsat
	5	Promouvoir les outils d'évaluation du risque chimique	Carsat
	6	Mieux connaître les perturbateurs endocriniens pour mieux prévenir les risques sur les lieux de travail	APST18
	7	Prévenir les risques liés à la pollution de l'air sur les chantiers du BTP pour le sciage et la taille de la pierre	SanTBTP
	8	Prévenir les risques liés à la pollution de l'air sur les chantiers du BTP pour les Agenceurs et charpentiers	SanTBTP

PRST 3 : Titre des fiches actions			
Thème	n° Action PRST3	Titre	Pilote
BTP : actions coordonnées par la DIRECCTE contact : mustafa.el-fater@direccte.gouv.fr			
BTP	1	Prévenir les risques liés à l'inhalation de fibres d'amiante	DIRECCTE
	2	Poursuivre et élargir la campagne d'information chutes de hauteur et de plain pied	DIRECCTE
	3	Prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied en agissant auprès des maîtres d'ouvrage et des coordonnateurs SPS	Carsat
	4	Sensibiliser, informer et former les acteurs de la construction lors de la conception des lieux de travail	DIRECCTE
	5	Développer la prévention des TMS dans le secteur du BTP, en région Centre-Val de Loire	SSTI
RPS : actions coordonnées par l'Aract contact : c.lefaucheux@anact.fr			
RPS	1	Animer un réseau de consultants référencés sur la prévention des Risques Psycho Sociaux	Carsat – Aract – DIRECCTE – APST – APST37 – AISMT36 – CIHL
	2	Réaliser un guide « Qui intervient sur les Risques Psycho Sociaux en région Centre-Val de Loire ? »	DIRECCTE -Carsat
	3	Sensibiliser sur les Risques Psycho Sociaux : les entreprises témoignent !	DIRECCTE - Carsat
	4	Mieux comprendre le burnout pour le prévenir	APST41 - APST37 - APST
QVT : actions coordonnées par l'Aract contact : c.lefaucheux@anact.fr			
QVT	1	Mieux comprendre les addictions en milieu professionnel pour les prévenir	SISTEL-IMTVL
	2	Améliorer la qualité de vie au travail dans le sanitaire et le médico-social	Aract
	3	Articuler Qualité de Vie au Travail des salariés et Performance des entreprises	Aract
	4	Définir et coordonner les actions des différents acteurs régionaux en matière de Qualité de Vie au Travail	Aract
	5	La QVT, levier d'action pour la mise en place d'une démarche de prévention (MESOCAP) dans les entreprises du secteur médico-social ?	Aract - APST - Carsat - APST37 - APST41 - APST18

PRST 3 : Titre des fiches actions			
Thème	n° Action PRST3	Titre	Pilote
M2E : actions coordonnées par la DIRECCTE contact : <a href="mailto:bernard.arnaud@direccte.gouv.fr">bernard.arnaud@direccte.gouv.fr</a>			
M2E	1	Favoriser le maintien en emploi par une offre régionale d'accompagnement des travailleurs et des entreprises	DIRECCTE
	2	Former les médecins du travail et les infirmières pour favoriser le maintien en emploi des travailleurs atteints de maladies chroniques évolutives	SMTVL
	3	Diffuser les connaissances et les outils concourant au maintien en emploi	SSTI- DIRECCTE -Carsat- Aract
QMCP		Développer les Quinzaines des Maladies à Caractère Professionnel pour connaître l'impact sur la santé des expositions professionnelles	DIRECCTE
ACACIA		Par l'outil ACACIA, développer les diagnostics territoriaux et l'analyse collective des besoins	APST
CPP		Développer la consultation de pathologie professionnelle	Carsat
Veille		Assurer la veille régionale sur la conception des machines	DIRECCTE